



cause licenciement economique

Par **costajg**, le **13/03/2009** à **15:49**

mon patron a vendu à un autre l'entreprise où je travaille actuellement en tant que responsable de production et ce, depuis déjà plus de 30 ans ; le nouveau patron m'a envoyée cette lettre que je ne comprends pas bien (écrite par son avocat) :
suite au rachat de l'intégralité des actions de la sté "x" par la sté (y) nous vous confirmons que nous avons l'intention de transférer notre site de production à (ville); ce transfert prendra effet le 1er avril 2009 ; simultanément à ce transfert, vous dépendrez directement du responsable de production de la sté (y) lequel sera en charge de la production des stés (y) et (x); bien entendu, votre salaire, votre ancienneté et votre coef hiérarchique dans la grille de la convention collective de la plasturgie, resteront inchangés;
il m'a dit qu'il ne me gardera pas en tant de resp de production car il en a déjà un ; donc je refuse de rester dans la nouvelle entreprise ; il m'a dit de lui envoyer une lettre de refus qui me donnera droit à un licenciement economique (et donc à des idemnités de licenciement) ; ceci dit, les termes employés dans sa lettre portent à confusion et donc je ne sais pas comment je dois répondre pour que ça aboutisse à un licenciement économique ; merci de bien vouloir m'aider ;